



Centre de Recherches  
et d'Etudes Techniques  
du Tapis

## RAPPORT DE CLASSEMENT DE RÉACTION AU FEU N° 2012/028

Conformément à l'EN 13501-1 (2007) + A1 (2009)

Notification par l'État Français auprès de la  
Commission Européenne sous le n° NB 2401

A la demande de : GERFLOR  
50 cours de la République  
69627 VILLEURBANNE Cedex  
FRANCE

Nom du produit : TARASTEP

Description : Revêtement de sol à base de polychlorure de vinyle  
(Famille EN 651)  
(description détaillée au paragraphe 2)

Date d'émission : 13/12/2012

*Ce rapport de classement atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques des produits similaires.*

*Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens de l'article L115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.*

*La reproduction de ce rapport de classement n'est autorisée que sous sa forme intégrale.  
Il comporte 3 pages*

**1. Introduction**

Le présent rapport de classement définit le classement attribué au(x) produit(s) précité(s) conformément aux modes opératoires données dans la norme NF EN 13501-1 : Septembre 2007 + A1 (2009)

**2. Détails du produit classé****2.1. Norme produit**

NF EN 14041 (2005) « Revêtement de sols résilients, textiles et stratifiés – Caractéristiques essentielles ».

**2.2. Description du produit**

Revêtement de sol à base de polychlorure de vinyle sur mousse (famille EN 651).

Essai en pose collée (colle acrylique en émulsion) sur support fibres-ciment classé A1<sub>n</sub> ou A2<sub>n</sub> de masse volumique (1800 ± 200) kg/m<sup>3</sup> et d'épaisseur (8 ± 2) mm.

Couche d'usage : 100 % PVC plastifié.

Masse surfacique totale nominale : 3100 g/m<sup>2</sup>.

Epaisseur totale nominale : 3,35 mm.

**3. Rapports d'essais et résultats d'essais en appui de ce classement****3.1. Rapports d'essai**

Nom du laboratoire	Nom du demandeur	N° Rapport d'essai	Méthode d'essais
C.R.E.T.	GERFLOR 50 cours de la République 69627 VILLEURBANNE FRANCE	RL 2012/351	ISO 9239-1

**3.2. Résultats d'essais**

Classes de réaction au feu des revêtements de sol textiles, classés sans essais supplémentaires :

Méthode d'essai	Le revêtement « <b>TARASTEP</b> » répond aux exigences du tableau 3 de la norme EN 14041 (2004) et il est classé sans essais supplémentaires (CWFT).
NF EN ISO 11925-2	<b>Classement E<sub>n</sub></b>

Méthode d'essai	Produit	Nombre d'essais	Paramètres	Résultats
				Paramètres continus moyens
ISO 9239-1	TARASTEP	3	Flux énergétique critique (kW/m <sup>2</sup> )	7,0
			Production de fumées (% X min)	313,8

**4. Classement et domaine d'application****4.1. Référence de classement**

Le classement a été effectué conformément à la norme EN 13501-1 : 2007 + A1 (2009)

**4.2. Classement**

Comportement au feu		Production de fumée
C <sub>fl</sub>	-	s1

**Classement : C<sub>fl</sub> – s1**

**4.3. Domaine d'application**

Le classement est valable pour les conditions d'utilisation finale suivantes :

- En pose collée sur support fibres-ciment A2<sub>fl</sub>-s1 ou A1<sub>fl</sub> de masse volumique  $\geq 1350$  kg/m<sup>3</sup>.

Le classement est valable pour les paramètres produits suivants :

- Masse surfacique totale nominale : 3100 g/m<sup>2</sup>
- Epaisseur totale nominale : 3,35 mm

**5. Limitations**

Le présent document de classement n'est pas une approbation ni une certification de type du produit.

“Le classement attribué au produit dans le présent rapport est approprié pour une déclaration de conformité du fabricant dans le cadre d'une attestation de conformité du système 3 et pour le marquage CE dans le cadre de la Directive Produits de Construction.

Le fabricant a effectué une déclaration qui est archivée. Elle confirme que la conception du produit ne requiert aucun processus, aucune procédure, ni étape spécifique (pas d'ajout d'ignifuges, limitation des matières organiques, ni ajout de corps de remplissage) visant à améliorer la tenue au feu pour obtenir le classement atteint. Le fabricant a conclu, par conséquent, que l'attestation du système 3 est appropriée.

Le laboratoire d'essai n'a, par conséquent, joué aucun rôle dans l'échantillonnage du produit pour l'essai, bien qu'il conserve les références appropriées, fournies par le fabricant pour assurer la traçabilité des échantillons soumis à l'essai.”

Le Responsable des Essais  
David VANDIERDONCK



Pour la SARL C.R.E.T.  
Le Directeur Technique  
Marc WELCOMME



*Fin du rapport de classement*